

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1347

présenté par

M. Iordanoff, M. Taché, Mme Sebaihi, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Fournier et Mme Pochon

ARTICLE 9 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe écologiste propose de supprimer l'article 9 bis, issu d'un amendement du Gouvernement, visant exclure la libération sous contrainte sauf si la décision d'expulsion est en cours d'exécution. La libération sous contrainte doit être maintenue, y compris pour les étrangers en situation irrégulière.